

**SEMINAIRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE
CIVILE**

Thème : « **Transparence et contrôle citoyen dans les marchés publics »**

Date : **Mardi 5 au vendredi 8 octobre 2021**

Lieu : **GOLDEN PALACE HOTEL de Grand Bassam**

RAPPORT GENERAL

-----**Octobre 2021** -----

Du mardi 05 et vendredi 08 octobre 2021, s'est tenu à l'Hôtel GOLDEN PALACE de Grand-Bassam, un séminaire organisé par l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP), au profit des organisations de la Société Civile, sur le thème : « **Transparence et contrôle citoyen dans les marchés publics** ».

Le séminaire a ouvert ses travaux sous la présidence de **Madame Ida CAMARA, Secrétaire Général de la Préfecture de Grand-Bassam, représentant le Préfet du Département de Grand-Bassam.**

Une attention particulière a été portée au respect des mesures barrières contre la pandémie à COVID-19 durant les travaux. A cet effet, les participants ont été organisés comme suit :

- les mardi 05 et mercredi 06 octobre 2021 : Groupe 1 et ;
- les jeudi 07 et vendredi 08 octobre 2021 : Groupe 2.

Soixante-dix-neuf (79) participants ont pris part à ce séminaire, dont soixante (60) représentants des organisations de la Société Civile, soit un taux de participation de 86,76% et un taux d'atteinte de la cible de 85,71%.

(i) La cérémonie d'ouverture, (ii) le déroulement des travaux et (iii) la cérémonie de clôture, ont constitué les grands axes des travaux de ce séminaire.

I. LA CEREMONIE D'OUVERTURE

Au cours de la cérémonie d'ouverture, Monsieur OUEGNIN Guy Daniel, Conseiller municipal, représentant le Maire de la Commune de Grand-Bassam, Madame GNAKPA épouse ASSAMOI Feg Brenda, Vice-Présidente du Conseil de Régulation de l'ANRMP et Madame Ida CAMARA, Secrétaire Général de la Préfecture de Grand-Bassam, représentant le Préfet du Département de Grand-Bassam, se sont succédé au pupitre pour leurs allocutions respectives.

Monsieur OUEGNIN à l'entame de son mot a exprimé sa fierté d'ouvrir les portes de la commune de Grand-Bassam à l'ensemble des participants de ce séminaire portant sur le thème « **Transparence et contrôle citoyen dans les marchés publics** ».

Il a, au nom du premier Magistrat de la commune, du Conseil Municipal et des autorités administratives et coutumières, souhaité la bienvenue à ses hôtes dans sa cité devenue au fil du temps, un lieu de rencontre des hommes et des idées pour le développement de la Côte d'Ivoire.

Le représentant du Maire a souligné que pour une gouvernance transparente et inclusive, il est nécessaire que tous les acteurs soient imprégnés du cadre institutionnel et réglementaire de la commande publique.

A cet effet, il a salué les initiateurs et les organisateurs de cette session à l'attention des organisations de la Société Civile, acteurs incontournables du système de la commande publique.

Monsieur OUEGNIN a également encouragé les acteurs de la Société Civile présents, à s'approprier les thématiques abordées, en vue d'un meilleur suivi des projets à l'effet de jouer pleinement leur rôle de maillon essentiel du développement.

Terminant son propos, le représentant du Maire a invité les participants à découvrir les merveilles touristiques et les délices de la cité balnéaire.

A sa suite, Madame GNAKPA épouse ASSAMOI Feg Brenda, Vice-Présidente du Conseil de Régulation de l'ANRMP, a de prime abord présenté les excuses du Président du Conseil de Régulation de l'ANRMP, qui n'a pu être présent à la cérémonie d'ouverture pour des raisons indépendantes de sa volonté.

Après un bref rappel des séminaires organisés par l'Autorité de régulation à l'attention du secteur privé, elle s'est félicitée de la tenue de cette session dédiée à la Société Civile.

Elle a souligné qu'au regard du rôle important des acteurs de la Société Civile dans le système de la commande publique, il était indispensable de procéder au renforcement de leurs capacités en vue de mettre à jour leurs connaissances sur les axes fondamentaux des marchés publics.

Madame ASSAMOI a réitéré l'engagement de l'ANRMP à travailler en collaboration avec les organisations de la Société Civile, tout en les invitant à veiller au respect strict des principes fondamentaux des marchés publics définis aux termes de l'article 8 du Code des marchés publics.

Au terme de son intervention, Madame la Vice-Présidente a invité les participants à accorder un intérêt particulier à cette session et à faire bon usage des connaissances acquises, dans l'exercice de leurs activités respectives.

Dans son propos, Madame CAMARA, a exprimé son immense honneur de représenter à nouveau Madame le Préfet du Département de Grand-Bassam, à un séminaire de formation de l'ANRMP. Elle a au nom de celle-ci exprimé ses remerciements à l'Organe de régulation des marchés publics qui chaque jour œuvre à l'amélioration du système de la commande publique à travers le renforcement des capacités des acteurs de l'Administration, du secteur privé, et pour la présente session, de la société civile.

Elle a souligné que cet engagement de l'ANRMP démontre que cette institution veille à l'application du principe de la bonne gouvernance à travers la mise en œuvre des outils préventifs de la lutte contre la fraude et la corruption dans les marchés publics.

Madame CAMARA a indiqué que ce séminaire est d'actualité dans la mesure où il s'inscrit dans la perspective du projet de texte initié par le Gouvernement ivoirien et l'Union Européenne en vue d'une participation plus inclusive de la Société Civile dans la prise de décisions des gouvernants.

A cet effet, elle a souhaité aux séminaristes des réflexions fécondes, puis a déclaré ouverts les travaux du séminaire.

La cérémonie d'ouverture s'est achevée par la traditionnelle photo de famille.

II. DEROULEMENT DES TRAVAUX

2.1 Première journée

La première journée du séminaire a été meublée par trois (3) présentations :

1- Module relatif à la Méthodologie du suivi indépendant et participatif des projets

La présentation de ce module a été assurée par Monsieur OUATTARA Diakalia, Chef Projet Suivi Indépendant et Participatif du C2D / CSCI et la modération des échanges a été faite par Madame TCHRIFFO Kouassi Monie, Conseiller à la Cellule Recours et Sanctions de l'ANRMP.

Dans une approche voulue pratique et interactive, Monsieur OUATTARA a organisé sa présentation en deux parties, à savoir : (i) la capitalisation des méthodes de suivi citoyen des projets, cas du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) et (ii) le suivi indépendant et participatif des projets C2D.

Dans la première partie, le formateur a défini la notion de suivi citoyen ou contrôle citoyen et a passé en revue ses différentes composantes.

A ce sujet, il a relevé que dans le cadre du C2D, le suivi citoyen s'effectue en Côte d'Ivoire par un consortium et au regard de critères spécifiques notamment, la conformité des réalisations avec les cahiers des charges des projets, l'impact social, économique et environnemental des projets, l'implication et la satisfaction des populations bénéficiaires.

Monsieur OUATTARA a précisé que le suivi citoyen est mis en œuvre à travers les outils que sont le renforcement des capacités, la collecte et l'analyse des données, la réalisation d'enquêtes ainsi que l'organisation des populations bénéficiaires des projets. Les résultats obtenus devant faire l'objet d'une analyse suivie de recommandations et d'une restitution à

travers les supports exigés par les partenaires financiers ou par des canaux ordinaires tels que les communiqués de presse et les communications réseau sociaux.

La seconde partie de la présentation a permis de présenter les spécificités de la mise en œuvre opérationnelle du contrôle indépendant effectué par la Convention de la Société Civile Ivoirienne (CSCI) dans le cadre des projets C2D.

Ce faisant, il a rappelé le contexte de l'avènement du C2D avant d'indiquer que le suivi physique, qualitatif, budgétaire et la participation citoyenne constituent les quatre (4) piliers du suivi indépendant des projets C2D.

Après en avoir énuméré les cibles, le formateur a présenté un tableau des activités réalisées par la CSCI dans le cadre du suivi indépendant, relativement aux projets dans divers domaines tels que l'éducation, la santé, l'emploi et la justice...

L'intervention de Monsieur OUATTARA a pris fin par la présentation de données chiffrées et images des activités de la CSCI.

2- Module relatif à la Gestion des impacts environnementaux et sociaux des projets en Côte d'Ivoire

Cette présentation a été faite par Monsieur AMALAMAN Sylvain, Chef de Service des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) à l'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE) et la modération a été assurée par Monsieur YEBOUA Konan André, Membre du Conseil de Régulation de l'ANRMP.

Après avoir défini les études d'impact environnemental et social (EIES), le formateur en a retracé le cadre juridique et institutionnel en précisant que le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et sa structure technique l'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE) sont les principaux acteurs de leur mise en œuvre. Il a également indiqué que le rôle des EIES consiste essentiellement à :

- aider les maîtres d'ouvrage dans la conception de projets plus respectueux de l'environnement ;
- informer le public sur les conséquences de la réalisation de projets sur l'environnement;
- éclairer l'autorité administrative dans sa prise de décision concernant la mise en œuvre des projets.

Il a souligné que la réalisation, l'instruction et l'approbation du rapport ainsi que le suivi environnemental constituent les principales étapes de la procédure administrative qui précède la réalisation effective des EIES, tout en précisant que les EIES visent exclusivement les projets.

Monsieur AMALAMAN a, en guise de conclusion, prodigué quelques conseils d'usage aux participants.

3- Module relatif au Cadre Réglementaire et Institutionnel des marchés publics

La présentation de ce module a été assurée par Monsieur SOUMAHORO Kouity, Secrétaire Général Adjoint chargé de la Définition des Politiques et Formation de l'ANRMP et la modération des échanges a été faite par Madame GNAKPA épouse ASSAMOI Feg Brenda, Vice-présidente du Conseil de Régulation.

A l'entame de son intervention, Monsieur SOUMAHORO a présenté la typologie des marchés publics que sont les marchés de travaux, de fournitures, de services courants et de prestations intellectuelles avant de retracer le cadre réglementaire et institutionnel de la commande publique qui conduit à l'adoption de l'ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des marchés publics.

Il a ensuite présenté le contexte international des marchés publics, puis a abordé les missions de l'ANRMP, telles que définies par l'Ordonnance n°2018-594 du 27 juin 2018 portant sa création, son organisation et son fonctionnement ainsi que les différents organes de gestion qui la composent tout en précisant leur rôle, leur composition et leur mode de fonctionnement.

Poursuivant, le formateur a passé en revue les mesures relatives à la passation et au financement des marchés publics prescrites par l'ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des marchés publics. Sur ce point, Monsieur SOUMAHORO a insisté particulièrement sur les principes fondamentaux des marchés publics, les marchés de type particulier et les mesures en faveur des PME.

Enfin, il a présenté quelques statistiques sur la situation des marchés publics en Côte d'Ivoire.

2.2 Deuxième journée

La deuxième journée s'est articulée autour des modules relatifs au contentieux, aux sanctions et aux audits des marchés publics.

4- Module relatif à la gestion du contentieux de la commande publique par les organes non juridictionnels de l'ANRMP

Docteur BILE Vincent, Secrétaire Général Adjoint chargé des Recours et Sanctions de l'ANRMP a assuré la présentation de ce module.

Docteur Bilé Vincent a, de prime abord, présenté les deux ordres du contentieux de la commande publique, à savoir : le contentieux précontractuel et le contentieux contractuel intervenant respectivement à la phase de passation et d'exécution des contrats.

Le formateur a en outre indiqué que la gestion de ces contentieux par l'ANRMP fait intervenir deux organes dit non juridictionnels à savoir la Cellule Recours et Sanctions (CRS) et le Comité de Règlement Administratif (CRA). Il a précisé pour chaque organe, le domaine de compétence, les modalités et effets de saisine, la procédure d'instruction et de prise de décisions.

Docteur BILE a soutenu sa présentation par des cas de recours traités par les organes non juridictionnels de l'ANRMP.

Les échanges ont été modérés par Monsieur DELBE Zirignon Constant, Conseiller membre de la Cellule Recours et Sanctions et du Comité de Règlement Administratif de l'ANRMP.

5- Module relatif aux Sanctions dans les marchés publics

Le formateur a orienté sa seconde présentation sur les violations de la réglementation, les opérations concernées, les sanctions et les modalités de ces sanctions.

Il a indiqué que l'ANRMP est l'acteur principal chargé de veiller à l'application des principes de bonne gouvernance, notamment par la mise en œuvre des moyens préventifs permettant de lutter contre la fraude et la corruption dans la commande publique. Elle procède, à cet effet, à des sensibilisations et à des renforcements de capacités, en liaison avec les autres acteurs pertinents du système.

En outre, Docteur BILE a relevé que l'organe de régulation ainsi que les autres acteurs compétents, sont amenés à prendre des sanctions pour réprimer les violations à la réglementation de la commande publique.

Ces violations peuvent être commises par les acteurs publics, par les acteurs privés ou à la fois par les acteurs publics et par les acteurs privés.

Au titre des violations commises par les acteurs publics, le formateur a cité entre autres, le fractionnement des dépenses, le conflit d'intérêts et la violation des règles de la confidentialité.

Relativement aux violations commises par les acteurs privés, il a cité les inexactitudes délibérées, les pratiques frauduleuses et les actes de corruption active ou passive.

La modération des échanges relatifs à cette présentation a été assurée par Madame KANGA Brigitte, Conseiller Technique du Président du Conseil de Régulation de l'ANRMP.

6- Module relatif à la Méthodologie des audits des marchés publics

Cette présentation a été faite par Monsieur ADOU Félix, Secrétaire Général Adjoint chargé des Etudes et Audits Indépendants et la modération des échanges par Monsieur N'ZI Moro, Président de la Cellule Etudes et Audits Indépendants de l'ANRMP.

Ce module a porté sur la méthodologie de la mise en œuvre des missions d'audit des marchés publics ainsi que les résultats obtenus.

Après un bref rappel du cadre légal et réglementaire qui justifie la conduite des missions d'audit par l'ANRMP, le formateur a indiqué que celles-ci se déroulent en quatre (4) phases, à savoir, la préparation de la mission d'audit, la réalisation de l'audit, la restitution des résultats et le suivi des recommandations.

Relativement aux résultats obtenus, Monsieur ADOU a fait noter que sur la période 2014 - 2018:

- une baisse, voire une éradication de certaines non conformités observées dans la passation des marchés publics ;
- une baisse significative des taux d'irrégularités constatés sur les échantillons des marchés audités ;
- une amélioration de la mise en œuvre des recommandations issues des audits.

Les supports des différentes présentations ont été mis à la disposition des séminaristes.

2.3 Synthèse des échanges

Au terme des présentations, les échanges ont permis, outre les précisions sur les notions abordées, de relever les points suivants :

Concernant l'ANRMP :

- multiplier les sessions de formation à l'attention de la Société Civile et les matérialiser par des attestations de participation ;
- créer une plateforme d'échanges entre l'ANRMP et la Société Civile ;
- mener des réflexions sur le contrôle citoyen dans les marchés publics ;
- accentuer la communication sur la prise en compte des notions d'achat durable et responsabilité environnementale, sociale et sociétale des entreprises dans les dossiers d'appels d'offres ;
- prendre des mesures pour le respect du principe de l'égalité de traitement des candidats, relativement à la prise en compte du genre lors de la passation des marchés publics ;
- informer les OSC sur les formations diplômantes, dans le cadre de la stratégie nationale de renforcement des capacités des acteurs de la commande publique ;
- œuvrer à l'amélioration de l'environnement de travail des OSC, notamment par la facilitation de l'accès aux sites des projets dans le cadre du suivi citoyen ;

Concernant les organisations de la Société Civile :

- mettre en place un réseau des organisations de la Société Civile, spécialisées en marchés publics ;
- mener des réflexions sur la mise en place du cadre légal et réglementaire du suivi citoyen ;
- œuvrer à la professionnalisation des organisations membres de la Société Civile ;
- inviter les organisations de la Société Civile à s'approprier le Code des marchés publics et à consulter le Bulletin Officiel des Marchés Publics (BOMP) ;
- améliorer la prise en compte du genre et des personnes en situation de handicap dans le suivi citoyen des projets ;

- améliorer l'implication des populations dans le suivi citoyen des projets à travers la mise en place d'un nombre important de Cellules de Veille et de Communication (CVC) ;
- inviter les OSC à saisir l'ANRMP des irrégularités dont elles ont connaissance en matière de commande publique ;
- accentuer la sensibilisation des organisations de la Société Civile sur l'importance des EIES ;
- la possibilité de saisir le Pôle Economique Pénal et Financier en cas de fraude et de corruption dans le cadre du suivi citoyen.

Les séminaristes ont salué la pertinence des thématiques, la richesse des présentations. Les échanges ont été ponctués de partages d'expériences sur les missions effectuées par les participants.

La liste de présence est annexée au présent rapport.

III. CEREMONIE DE CLOTURE

La lecture du rapport général du séminaire par Madame METCHRO Ahoua, membre du Conseil d'Administration de l'ONG ALACO pour le groupe 1 et Monsieur YEO Karim, Chef Programme de l'ONG Aide Assistance et Développement Communautaire de Côte d'Ivoire (ADC-CI) pour le groupe 2.

Pour son mot de fin, Monsieur N'ZI a précisé que c'est en sa qualité de Président d'organisation de la société civile qu'il prend la parole à ce stade du séminaire. Il a ensuite rappelé les grandes réformes des finances publiques en général, des marchés publics en particulier ainsi que les principales missions de l'ANRMP.

Il a souligné que la transparence dans les marchés publics nécessite la mutualisation des efforts des OSC et des autres acteurs du système. Le Président de ALACO a salué, à cet effet, l'organisation de cette session et a encouragé les participants à poursuivre cette dynamique de formation qu'il a qualifiée d'arme la plus efficace pour mener à bien leur importante mission auprès des populations.

Après les avoir exhortés à partager les connaissances acquises, Monsieur N'ZI a invité les participants à remercier les initiateurs et les organisateurs du séminaire par une ovation.

A sa suite, le Président du Conseil de Régulation de l'ANRMP s'est excusé pour son absence durant les travaux de ce séminaire, vu l'importance du thème et de la cible.

Il a rappelé les grandes avancées effectuées par l'Etat en matière de transparence et de lutte contre la corruption, citant en autres :

- la création de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance ;
- la création d'un ministère dédié à la promotion de la bonne gouvernance, au renforcement des capacités et à la lutte contre la fraude et la corruption ;
- la ratification de traités internationaux en matière de lutte contre la fraude et la corruption.

En outre, il a indiqué que des échanges sont en cours entre les acteurs clés du système de la commande publique, la Commission Nationale des droits de l'Homme et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) en vue d'une meilleure prise en compte des droits de l'homme dans les marchés publics.

Monsieur COULIBALY a relevé que l'ANRMP et les OSC ont des objectifs communs en matière de transparence dans les marchés publics. A cet effet, il les a encouragés à maintenir le cadre d'échanges et à continuer leurs efforts pour la transparence, l'équité et l'égalité de traitement des candidats dans les marchés publics.

Après avoir réitéré ses remerciements à l'ensemble des personnes présentes, le Président du Conseil de Régulation a souhaité bonne santé et bon retour à tous les participants dans leurs familles respectives, puis a déclaré clos les travaux du séminaire.

Fait à Grand-Bassam, le 08 octobre 2021

Le séminaire